



## Communiqué aux médias

Lausanne, le 19 mars 2014

### Les gorges de la Covatannaz sauvées

**Le Tribunal cantonal a donné raison à trois associations opposées à la construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur l'Arnon dans les gorges de Covatannaz. La faible production d'une microcentrale ne justifie pas l'atteinte à ce cours d'eau qui s'écoule entre Sainte-Croix et Vuiteboeuf.**

Pro Natura, le WWF et la Société vaudoise des pêcheurs en rivière avaient déposé un recours contre la concession que le Département de la sécurité et de l'environnement du Canton de Vaud avait octroyé pour turbiner les eaux de l'Arnon. Le Tribunal a jugé que la faible production attendue, soit 1.78 GWh par année, est insuffisante pour justifier l'atteinte à un cours d'eau encore à l'état naturel qui, de plus, s'écoule dans des gorges de grande valeur paysagère. Cette production électrique n'aurait couvert les besoins totaux en électricité que de seulement deux cents quarante-trois personnes.

Les associations accueillent cette décision de justice avec satisfaction car les gorges de Covatannaz conserveront toutes leurs valeurs naturelles et paysagères et ne subiront pas des travaux importants qui auraient été nécessaires pour construire une conduite longue de 1'300 mètres. Les nombreux promeneurs et amoureux de la nature qui parcourent ces gorges apprécieront ce sauvetage.

Les associations précisent qu'elles ne sont pas opposées par principe à de nouvelles petites centrales de production hydrauliques pour autant qu'elles ne portent pas atteinte de façon importante à l'équilibre biologique des ruisseaux et des rivières.

« Nous sommes très satisfaits de ce jugement car toute centrale hydraulique produit des impacts sur les cours d'eau, même les microcentrales. En Suisse, 95% des cours d'eau subissent des prélèvements pour la force hydro-électrique. Il faut donc renoncer à sacrifier les dernières rivières encore naturelles si c'est pour produire si peu d'énergie » déclare Michel Bongard, secrétaire de Pro Natura Vaud.

Du côté du WWF Vaud, Lucie Dupertuis, secrétaire régionale a réaffirmé que « Nous soutenons la production d'énergie renouvelable, mais il s'agit d'être cohérent. Développer l'hydraulique en construisant des installations qui ne survivraient pas sans la RPC et pour une production insignifiante n'est pas la voie à suivre. Il faut avant tout améliorer l'efficacité des installations existantes et privilégier d'autres sources d'énergies renouvelables aux potentiels beaucoup plus intéressants.»

Pour Guy-Charles Monney, président de la SVPR, « Les pêcheurs sont satisfaits de cette décision. Je me félicite du partenariat entre ONG qui démontre que nous sommes des interlocuteurs incontournables dans les réflexions et discussions en regard de ce type de projet. »

(2'302 signes)

#### **Renseignements complémentaires :**

**Pro Natura Vaud** : Michel Bongard , secrétaire exécutif de Pro Natura Vaud

Tél. 021 963 19 55 / 079 721 00 09 / pronatura-vaud@pronatura.ch

**WWF Vaud** : Lucie Dupertuis, secrétaire exécutive WWF Vaud

Tél. 021/966 73 90 / 076 552 18 14 / lucie.dupertuis@wwf.ch

**Société vaudoise des pêcheurs en rivière** : Guy-Charles Monney, président SVPR

Tél. 079 / 212 64 64